



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION














MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Arques la Bataille (76)_Château_Restauration de la courtine Est de la barbacane Nord

Date et heure limites de réception des offres :
vendredi 26 juin 2026 à 10:00

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie
13B rue Saint-Ouen
14052 CAEN CEDEX 4

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Arques la Bataille (76)_Château_Restauration de la barbacane nord
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	150 jours
	Forme de groupement de	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Sans
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Conduite d'opération	5
3.2 - Maîtrise d'œuvre	5
3.3 - Contrôle technique.....	5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visites sur site.....	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
7.1 - Transmission électronique	10
7.2 - Transmission sous support papier	11
8 - Examen des candidatures et des offres	11
8.1 - Sélection des candidatures	11
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
9 - Renseignements complémentaires	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
9.2 - Procédures de recours.....	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Arques la Bataille (76)_Château_Restauration de la barbacane nord

Travaux de restauration de la courtine Est de la barbacane Nord du château d'Arques la Bataille, classé monument historique.

Lieu d'exécution : 76_Seine-Maritime_76880 Arques-la-bataille

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lots :

Lot(s)	Désignation
01	Lot 1 : Echafaudage_Maçonnerie
02	Lot 2 : Fouille d'archéologie préventive

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ne peuvent soumettre des offres que pour un seul lot.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262522-6	Travaux de maçonnerie
45112000-5	Travaux de fouille et de terrassement

Lot(s)	Code principal	Description
01	44212310-5	Échafaudages
01	45262512-3	Maçonnerie de pierres de taille

Lot(s)	Code principal	Description
01	45212314-0	Travaux de construction de monuments historiques ou de mémoriaux
02	92522200-8	Services de conservation des monuments historiques
02	71335000-5	Études techniques

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre ainsi que ses missions seront assurées par Monsieur Antoine MADELENAT.

3.3 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par

OPC Normandie
10 rue Duguay-Trouin 76000 Rouen

Le coordonnateur est représenté par : Monsieur Guillaume NIDA.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement 100% Etat

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cahier des charges scientifique de la fouille archéologique préventive du SRA
- Les prescriptions du SRA pour le versement des données scientifiques de l'archéologie
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Les plans
- Le rapport de présentation de l'opération
- Le Plan Général de Coordination (PGC)
- L'autorisation de travaux sur MH Classé monument historique
- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est

décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Pièces de la candidature :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Libellés	Signature
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
<p>Pour le lot 1 : Echafaudage_Maçonnerie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualifications Qualibat 2194 ou références équivalentes • Présentation d'un dossier de références pour des travaux de restauration équivalents et d'ampleur similaire en monuments historiques classés, accompagné de documentation photographique, graphique et technique des travaux réalisés, avec au moins deux références de moins de 5 ans • Présentation d'un dossier illustrant les moyens matériels et humains de l'entreprise pour mener à bien l'opération susvisée, ainsi qu'un dossier de ses éventuels co ou sous-traitants. • Présentation de certificats ou attestations de maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre pour des travaux équivalents en monuments historiques classés 	Non
<p>Pour le lot 2 : Fouille d'archéologie préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'opérateur d'archéologie préventive devra être agréé ou habilité pour les périodes médiévale et moderne • Le responsable de l'opération devra être un spécialiste de l'archéologie du bâti et avoir de bonnes connaissances en histoire de l'architecture médiévale et moderne des fortifications • Le responsable de l'opération devra justifier d'une bonne expérience en matière d'archéologie sédimentaire • Les membres de l'équipe proposés à la mission devront présenter un descriptif détaillé de leur compétence scientifique (rapports d'étude, publications, etc) • La présentation d'un topographe doit être prévue. 	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Oui
L'attestation de visite	Oui
Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Visites entreprises obligatoires après prise d'un rdv et confirmation auprès du représentant du maître d'ouvrage: E-mail : virginie.henry@culture.gouv.fr

- Le Mardi 19 Mai 2026 à 10h00 ou à 14h00
- Le Mardi 26 Mai 2026 à 10h00 ou à 14h00
- Le Lundi 1er Juin 2026 à 10h00 ou à 14h00
- Le Lundi 8 Juin 2026 à 10h00 ou à 14h00

La date butoir de fin de prises des rdv est fixée au 5 Juin 2026, 12h00.

La date butoir de fin des visites est fixée au 8 Juin 2026, 14h.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie
13 bis rue Saint-Ouen
14052 Caen cedex 4

Les formats de fichiers autorisés sont les suivants : .doc, .docx, .xls, .pdf, .odt, .ods

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

- Un dossier Candidature
- Un dossier Offre

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre inappropriée, irrégulière ou inacceptable sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01 : Echafaudage_Maçonnerie

Critères	Pondération
1-Prix des prestations_Lot 1	40.0
2-Valeur technique_Lot 1	60.0

Pour le lot n°02 : Fouille d'archéologie préventive

Critères	Pondération
1-Prix des prestations_Lot 2	50.0
2-Valeur technique_Lot 2	50.0

Pour le lot 1 : Echafaudage_Maçonnerie

Critères de jugement des offres :

La valeur technique sera appréciée selon le mémoire technique que remettra le candidat.

Il sera noté avec les sous critères suivants et la notation qui s'y rapporte :

- Présentation de l'équipe préposée à l'exécution des travaux (compagnons maçons et encadrement) y compris mesures en faveur de l'insertion sociale ou de l'apprentissage : **5 points_Coef 2**
- Méthodologie d'intervention et dispositions prises pour assurer le chantier, présentation des fiches techniques des matériaux mis en œuvre : **5 points_Coef 5**
- Prise en compte des particularités du site avec accès difficile (sécurité des personnes, approvisionnement des matériaux et coordination avec l'opérateur en surveillance archéologique) : **5 points_Coef 5**

- Mesures de sûreté contre les risques d'intrusion, charte faibles nuisances et chantier propre suivant recommandations environnementales (impact carbone, réemploi, valorisation des matériaux) : **5 points_Coef 2**

Chacun des thèmes du mémoire technique sera apprécié selon le barème ci-dessous :

Note 0 : Pour un document inexistant

Note 1 : Pour un document symbolique

Note 2 : Pour un document peu développé et insuffisant

Note 3 : Pour un document conforme à la demande du règlement de consultation

Note 4 : Pour un document clair et détaillé, adapté aux spécificités des prestations à réaliser

Note 5 : Pour un document très développé et élaboré, particulièrement pertinent et adapté aux spécificités des prestations à exécuter.

La note 0 attribuée à l'un des critères du mémoire technique n'est pas éliminatoire.

Le candidat le mieux noté (sur l'ensemble des critères du mémoire) obtient la note maximale de 60/60. Les autres candidats sont notés (sur 60) en fonction de la formule suivante :

Note valeur technique = (note du candidat noté / note du candidat ayant la meilleure note) x 60

Critères de notation des offres et pondération :

Prix : 40 % _ Note sur 10_ [40 pour le prix le moins élevé et ensuite un classement relatif - prix le moins cher/prix proposé) x 40.

Valeur technique : 60 % _ Note sur 100 ramenée à 10 [dont 10% clause sociale et 10% clause environnementale]

Pondération note globale sur 20

Pour le lot 2 : Fouille d'archéologie préventive : Étude du bâti, surveillance et accompagnement des travaux de décaissement

Critères de jugement des offres :

La valeur technique sera appréciée selon le mémoire technique que remettra le candidat.

Il sera noté avec les sous critères suivants et la notation qui s'y rapporte :

- Les moyens humains, les qualifications et expériences professionnelles ; la composition de l'équipe proposée, et les profils des intervenants dont le responsable de fouille en lien avec l'objet de la mission, rôles et les tâches affectées à chacun, y compris mesures en faveur de l'insertion sociale ou de l'apprentissage_ **10 points**

- La pertinence de la méthodologie d'analyse scientifique et d'intervention (dont relevés et rapports), ainsi que l'adéquation des moyens matériels mis en place pour réaliser la mission par rapport au cahier des charges, y compris prise en compte des risques liés à l'hygiène et à la sécurité des intervenants_ **20 points**

- Le respect du calendrier par phases et par éléments de mission dans le délai d'exécution imparti ; la disponibilité des intervenants compatible avec le planning des travaux_ **10 points**

- Les mesures en faveur des clauses environnementales (impact carbone, réemploi, valorisation des matériaux)_ **10 points**

Les offres sont notées selon l'échelle de notation est la suivante par rapport au nombre de points maximum de chaque sous-critère :

- 0 : incohérent / absent

- 25 % : faible

- 50 % : moyen

- 75 % : bien

- 100 % : très bien

Critères de notation des offres et pondération :

Prix : 50 %

La note maximale (50 points), pour le critère prix, sera attribuée à l'offre la mieux disante c'est-à-dire à l'offre de prix la plus basse. Les autres offres seront notées proportionnellement à cette meilleure note selon la formule suivante :

$$N_x = \frac{P_{\min} (*) \times 50}{P_x}$$

Px

Où :

Nx est la note obtenue par l'offre X

P min est le Prix HT de l'offre la plus basse

Px est le Prix HT de l'offre X

(*) *Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.*

Valeur technique : 50 % [dont 10% clause sociale et 10% clause environnementale]

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Caen
3 à 5 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4

Tél : 02 31 70 72 72
Télécopie : 02 31 52 42 17
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Caen
3 à 5 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4

Tél : 02 31 70 72 72
Télécopie : 02 31 52 42 17
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr